

**Communication de M. le Maire à propos de l'AMIL**

**M. LE MAIRE** : Je pense qu'empêcher une assemblée de siéger, une assemblée démocratiquement élue, ce n'est quand même pas un geste très démocratique. L'objet de la réunion est de délibérer sur toutes les questions concernant la Ville, il y a une centaine de délibérations à prendre, et non pas de parler de l'AMIL. On connaît nos réponses aux questions posées sur cette allocation. L'AMIL ne sera pas rétablie, c'est terminé. Le Maire ne reviendra pas sur la décision qui a été prise à l'unanimité du Conseil Municipal. C'est clair, donc ce n'est plus la peine d'insister.

Dont acte.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 1998.*